

Au sommaire

5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Urbanisme / Construction. Contentieux de l'urbanisme : application des mesures de sécurisation des autorisations après la loi ELAN

Urbanisme / Construction. La demande d'extension d'une construction distincte de celles existantes édifiées sans autorisation ne constitue pas une fraude

7 ENTREPRISE

Liquidation judiciaire. Un immeuble non encore vendu ne constitue pas un actif disponible

Sociétés et autres groupements. Déclaration relative à la mise à jour des informations concernant les bénéficiaires effectifs

10 FAMILLE - PATRIMOINE

Divorce / Séparation de corps. Fixation de la prestation compensatoire : valeur juridique de la déclaration sur l'honneur des époux

11 FISCAL

TVA immobilière. Marchand de biens, cession de terrains à bâtir non acquis comme tels et TVA sur marge

Impôt sur les sociétés. Déductibilité de l'IS des charges versées à un prestataire étranger bénéficiant d'un régime fiscal privilégié

14 RURAL

Rural. Précisions sur l'ordre des priorités de demandes concurrentes d'autorisation préfectorale d'exploiter

À LA Une

Inefficacité d'un ATD en présence du nantissement du contrat d'assurance-vie

Depuis quelques années, les possibilités de contrôle par l'Administration pour lutter contre la fraude fiscale ont été considérablement renforcées.

Dans cette dynamique, ont été introduites, par la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 dans le Livre des procédures fiscales, des dispositions prévoyant que peuvent faire l'objet d'un avis à tiers détenteur (ATD) les sommes versées par un redevable souscripteur ou adhérent d'un contrat d'assurance, et notamment d'un contrat d'assurance-vie, rachetable.

Lorsque un contrat d'assurance-vie rachetable a été nanti, un ATD peut-il toujours produire ses effets ?

Par un arrêt du 2 juillet 2020, ayant fait l'objet d'une large publication, la Cour de cassation répond négativement à cette question.

> **LIRE P. 1**